

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 30 avril 2024

Le trente avril 2024 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23 avril 2024 et transmise par voie électronique le 23 avril 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Lorraine AUCHOBERRY, Dominique BORDA, Alain DUBOIS, Ramuntxo DUHART, Jean Michel GOUTENEGRE, Céline JORAJURIA, Thierry OTHARAN, Armelle OXARANGO, Myriam RECONDO, Bernard SAINT ESTEBEN, Michel SIMON, Bixente UHALDE

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

.....

Excusé(s) : Dominique CLAVERIE, Jean-Pierre IDIART, Laurence PULL INDART

Secrétaire de séance : Armelle OXARANGO

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024.
- Vote des subventions pour les associations 2024
- Vote de la DM 1 lotissement Urtsu
- Vote de l'augmentation du temps de travail pour le poste d'adjoint administratif
- Questions diverses.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024 à l'unanimité des membres présents.

1. DELIBERATION N°30-04-2024-51 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations suivantes :

(Voir tableau en annexe)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions de versement de subventions aux associations émises par Monsieur le Maire.

2. DELIBERATION N°30-04-2024-52 : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI OCCUPÉ PAR UN FONCTIONNAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) afin d'assurer de nouvelles missions proposées à l'agent (gestion administrative du centre de loisirs, gestion de la location des salles).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE :

La création, à compter du 1^{er} mai 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) de d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe.

DECIDE :

La suppression, à compter du 1^{er} juin 2024 d'un emploi permanent temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3. DELIBERATION N°30-04-2024-53 : DM 1 LOTISSEMENT URTSU.

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur de saisie lors de la prise en charge du budget du lotissement Urtso après son vote le 9 avril 2024, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

A été inscrite à tort au 001 (excédent d'investissement reporté) la somme de 1 €, cette somme aurait dû être portée en crédit d'investissement pour équilibrer le budget, par conséquent la somme de 1 € sera inscrite à l'article 1641.

La DM 1 permettra l'équilibre du budget de cette manière :

- 001 : Excédent d'investissement : - 1 €
- 1641 : Emprunt en euros : 1 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la décision modificative n°1

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 30-04-2024-51 à 30-04-2024-53.

4. AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

5. QUESTIONS DIVERSES : RAS

Liste des membres présents :

- Aucune personne autre que les membres du Conseil Municipal

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--